

ARRÊTÉ

PORTANT Réouverture de déchèterie et aires de déchets verts

Vu l'article L.5211-10 du CGCT,

Considérant les dispositions nationales relatives au confinement national dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid 19,

Considérant le décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19,

Considérant les dispositions préfectorales du 18 avril 2020,

ARRETE

Article 1 – Réouverture de déchèterie et aires de déchets verts

La déchèterie de Gouerven en Lesneven et les deux aires de déchets verts situées à Kergoniou en Guissény et à Lanveur en Plounéour Brignogan Plages seront réouvertes à compter du mercredi 22 avril 2020 suivant des modalités particulières liées au confinement de la population durant la crise sanitaire.

Article 2 – Modalités d'ouverture des installations

Les aires de déchets verts de Guissény et de Plounéour Brignogan Plages seront réouvertes sans modulation.

La déchèterie et l'aire de déchets verts de Lesneven seront ouvertes comme suit :

Aux ménages : du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30. Chaque jour ne seront autorisés que les entrées des véhicules dont le dernier chiffre du N° d'immatriculation du véhicule et de la remorque se terminent par le même chiffre que le dernier chiffre du jour du mois. Les propriétaires de véhicules dont l'immatriculation se termine par un jour de fermeture (vendredi, samedi, dimanche) pourront accéder au site le lendemain.

Les personnes devront être seules et munies d'une carte d'identité ou d'un document prouvant que leur résidence principale ou secondaire est bien sur une commune de la CLCL

Aux professionnels conventionnés : l'accès à la déchèterie et l'aire de déchets verts de Lesneven leur sera réservé le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30. Ils pourront, par ailleurs, y accéder les autres jours de la semaine si le dernier chiffre du N° d'immatriculation de leur véhicule et de la remorque se terminent par le même chiffre que le dernier chiffre du jour du mois. Ceux dont l'immatriculation se termine par un jour de fermeture (samedi, dimanche) pourront accéder aux installations le lendemain.

Le site de Lesneven sera fermé le samedi, dimanche et jours fériés.

Le nombre de véhicules sur la déchèterie de Lesneven sera limité à 4 véhicules présents en même temps pour des raisons de respect des gestes barrière. Un seul passage par jour sera autorisé.

Article 3 – Exécution du présent arrêté

La directrice générale des services de la Communauté de communes est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et transmis à la gendarmerie et aux mairies de Guissény, Lesneven et Plounéour Brignogan Plages .

Fait à LESNEVEN, le 20/04/2020

Le Président
Bernard TANGUY